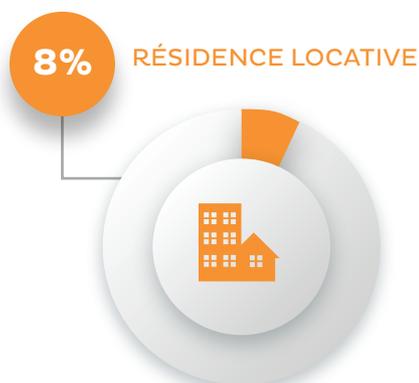
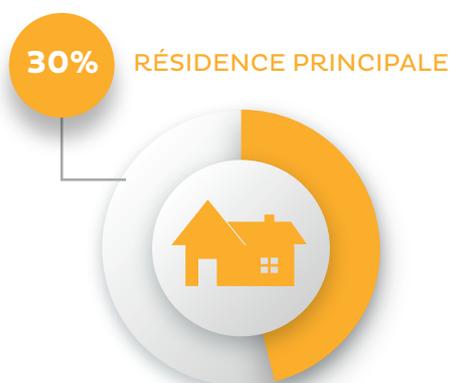


LES PRIMO-ACCÉDANTS FONT DE LA RÉSISTANCE

A partir des prêts signés au mois de mai, Cafpi analyse le profil de sa clientèle.

Contre toute attente, la part des primo-accédants dans la clientèle de Cafpi ne cesse de croître pour atteindre 60% en mai. « La suppression des aides, la hausse des prix... ne semblent pas faire le poids face à l'envie de devenir propriétaire », précise Philippe Tabet, Directeur Général Adjoint de Cafpi. Pour réussir leur projet, les primo-accédants sont prêts à s'endetter plus, pour bénéficier de la sécurité qu'offre la pierre sur le long terme.

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

Leur emprunt moyen atteint en mai 199 842 € sur 239 mois contre 194 887 € sur 241 mois en avril.

Cette hausse se traduit par une augmentation de leur effort pour emprunter.

Il représente 4,49 années de revenus en mai contre 4,20 années le mois précédent.



ACCÉDANTS

Si les autres accédants empruntent également plus, ils ont également allongé la durée de leur prêt. Leur emprunt moyen est de 247 721 € sur 200 mois en mai contre 236 358 € sur 195 mois en avril.

En conséquence, leur effort se réduit passant à 4,76 années de revenus en mai contre 4,97 années il y a un mois.

199 843 €

EMPRUNT

247 721 €

4,49 années de revenus

ACQUISITION

4,76 années de revenus

80,90 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

69,76 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

194 887 € / 241 MOIS

AVRIL 2018

199 843 € / 239 MOIS

MAI 2018



ACCÉDANTS

AVRIL 2018

236 358 € / 195 MOIS

MAI 2018

247 721 € / 200 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS EST DE **199 843 €** SUR 239 MOIS.

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES ACCÉDANTS EST DE **247 721 €** SUR 200 MOIS.

• • • ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS • • •

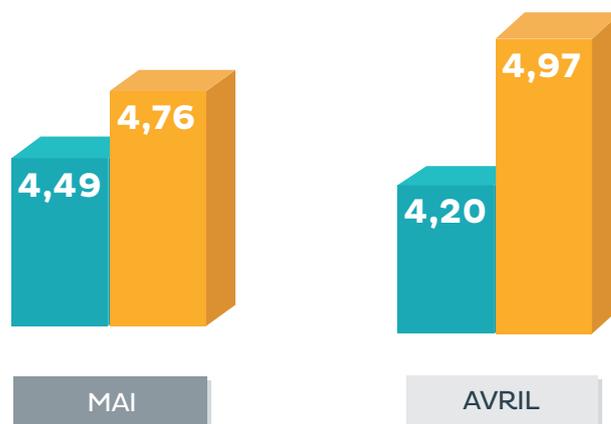
LES CHIFFRES DU MOIS DE MAI



Le prix du bien représente **4,49 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **4,76 années** de revenus.



• • • ACQUISITION DANS L'ANCIEN • • •



PRIMO-ACCÉDANTS



ACCÉDANTS

81,55 %

AVRIL

AVRIL

70,59 %

80,90 %

MAI

MAI

69,76 %

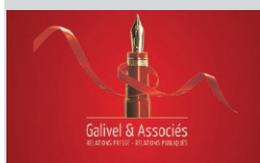
80,90 % DES PRIMO-ACCÉDANTS ONT ACHÈTÉS DANS L'ANCIEN.

POUR LES ACCÉDANTS, CE CHIFFRE EST PORTÉ À 69,76 %.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits en France depuis près de 50 ans. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2017, CAFPI a finalisé 51 000 dossiers, pour plus de 10 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est aussi présent sur le web avec son site www.cafpi.fr ainsi que pour ses autres offres spécialisées ; www.cafpi-assurances.fr pour les assurances emprunteurs et www.cafpi-regroupementcredits.fr pour son offre de regroupement de crédits. CAFPI est également membre fondateur de l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits).

Sous l'impulsion de son Président, Laurent Desmas, CAFPI se fixe pour objectif de devenir la référence Crédits en France.



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klocl - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
N°1 des Courtiers

ACQUISITION JUIN 2018

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr - S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 572 500 euros SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.